



Saint-Médard

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ	SURFACE	RÉSERVATION AU PROJET DE
1	Emplacement de chemin rural reliant la route de Tours à la rue des Salles de Beaumont	551 m²	Commune
2	Emplacement de chemin rural et création d'un accès pour la zone de la Pierre Plate	650 m²	Commune
3	Prolongement de la rue Jean Girardou afin de créer une connexion entre le lotissement existant et la zone des Barbannes	69 m²	Commune
4	Aménagement de l'intersection du chemin rural des Coustouères et de la route de Méailles-en-Berry - Création d'un accès à la zone des Barbannes	2 162 m²	Commune
5	Emplacement de chemin de l'Épauillon (voir communale n°7)	633 m²	Commune
6	Chemin d'une largeur de 10 mètres le long du lotissement des Barbannes	473 m²	Commune
7	Emplacement de la rue des Ternes de la Bellière (voir communale n°54) à 4,50 mètres de l'axe	53 m²	Commune
8	L'axe de desserte de la parcelle de la Tour de Châtillon-sur-Indre	476 m²	Commune
9	Création de chemins de voirie le long du canal en direction de la zone des Barbannes	1 300 m²	Commune
10	Chemin d'un passage de 3 mètres en prolongement de l'ancienne route de la Courbe, pour accès à une corralisation	427 m²	Commune
11	Création de cheminement le long de l'Indre entre l'axe de la route de la Courbe et la zone de la Courbe	7 653 m²	Commune
12	Création de cheminement de la voie communale du Moulin de la Courbe vers les Châtillais	6 786 m²	Commune
13	Création de cheminement de la voie communale du Moulin de la Courbe vers les Châtillais	2 578 m²	Commune
14	Acquisition de canal latéral à l'Indre au niveau de la Forge (voir la limite communale avec Clion-sur-Indre)	34 067 m²	Commune

Zones	Secteurs	Définitions
U	Uac	Centre ancien à l'intérieur de l'enceinte urbaine historique de Châtillon-sur-Indre
	Ua	Centre ancien dans les zones bourges
	Ua	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes en périphérie des centres-bourgs
	Ua	Quartier ou petit ensemble urbain moderne, majoritairement construit depuis le 20 ^{ème} siècle
	Ua	Secteur de jardins en zone urbaine
	Ua	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants
	Ua	Secteur destiné aux activités économiques
	Ua	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
	Ua	Utilisation future à dominante résidentielle
	Ua	Utilisation future pour les activités économiques
A	A	Zone agricole
	Ah	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Aan	Secteur agricole petit urban ou des bâtiments agricoles compatibles avec la présence de l'habitat de type pavillonnaire, sans des activités de maraîchage
	Ap	Secteur agricole à forte valeur paysagère à protéger
	Ay	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités autres non agricoles
	N	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recouvrant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre
	Nf	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
	Nf	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
	Nh	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Nj	Secteur de jardins en zone naturelle
N	N	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour les habitages de loisir et de tourisme
	Nm	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour le sport motorisé de loisirs
	Nm	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
	Ni	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et éducatives
	Nv	Zone naturelle des vallées affluentes de la Indre ou d'autres bassins versants
	Ny	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités autres non agricoles ou touristiques

Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour bien identifier la haie à préserver.

LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A
 Limite et désignation de la zone ou du secteur : N
 Emplacement réservé et numéro d'opération
 Secteur urbain/orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OAP (dont point de vue : )
 Rue ou partie de rue à règlement particulier
 Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage
 Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants
 Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU
 Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et déclaration préalable d'aménagement) accordé
 Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 75 mètres

ELEMENT A PRESERVER
 Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie
 Environnement : bois
 Paysage : espace vert urbain
 Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé
 Paysage : élément bâti
 Environnement (hydraulique) : fossé
 Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)
 ETAT DES LIEUX (année 2022)
 Bâtiment agricole
 Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indicateur pour information et prévention)

FC / PA / CPA

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry Département de l'Indre

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.2.4. Règlement graphique CHATILLON-SUR-INDRE Sud-Est

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par le conseil communautaire en date du

Le Président
Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
1, rue Maurice Davallon
38700 CHATILLON-SUR-INDRE